

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 25 AOUT 2010**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 25 août deux mille dix à dix huit heures, sous la présidence de Madame Annie MERVEILLEUX, Maire Adjoint, exerçant la suppléance du maire empêché, dans les conditions prévues par l'article L 2122-17 du CGCT.

Date de convocation : 19 août 2010

Date d'affichage : 19 août 2010

Présents: Mesdames et Messieurs Annie MERVEILLEUX, Nathalie COPPOLANI, Eric VILLETTE, Olivier MOLANT, Jacques FLEURANT, Marie Pierre GUILLAS, Dominique STANCHIERI, Serge TORLINI, Karine SERGENT, Philippe MOUNIER, Guy PETITPIERRE.

Absents Excusés: Mesdames et Messieurs Maylane BACCAM, Virginie COSSEVIN, Pierre VENAYRE,
Marie-Sophie BOTHOREL.

Pouvoirs : M Guy COURSAN donne pouvoir à Mme Nathalie COPPOLANI, M Jérôme GOYALLON donne pouvoir à M Olivier MOLANT, Mme Barbara de MONTBRON donne pouvoir à M Philippe MOUNIER, Mme Nezha ROUGIER donne pouvoir à Mme Annie MERVEILLEUX,

M Eric VILLETTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire Adjoint déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 08 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour

1. VENTE DE TERRAIN FIEF GIRARD

Olivier MOLANT, Adjoint au Maire expose :

Par délibération en date du 14 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé de vendre trois parcelles situées en zone ZB au Fief Girard rue des Avocettes.

La parcelle cadastrée ZB n° 496 pour une surface de 530m² a été vendue le 04 février 2010 au prix de 112 000€ soit 211€ le m².

La parcelle cadastrée ZB n°497 pour une surface de 647m² a été vendue le 21 juillet 2010 au prix de 122 930€ soit 190€ le m².

A ce jour, un acquéreur souhaite acheter la dernière parcelle cadastrée ZB n°498 pour une surface de 765 m² au prix de 185€ le m².

Au vu de l'estimation domaniale en date du 15 décembre 2009, Olivier MOLANT propose au Conseil Municipal de conclure la vente de ce terrain au prix proposé de 185€ le m² soit 141 525€.

Vote à l'unanimité

2. ACCUEIL ECOLE DE MUSIQUE « Les Ateliers Musicaux »

Nathalie COPPOLANI, Adjointe au Maire expose :

L'association « Les ateliers Musicaux », composée de 4 professeurs de musique qui enseignent l'initiation à la musique aux plus jeunes, la guitare classique et électrique, le piano et la batterie, était installée jusqu'à ce jour dans un local privé sur la commune d'Aytré. La vente de ce local a conduit sa présidente à nous offrir leurs services en proposant d'implanter une école de musique sur notre territoire.

Cette association a déjà une activité similaire sur les communes de St-Xandre et de Charron. Actuellement, l'école draine 200 élèves sur les 3 communes et des jeunes de la Jarne bénéficient déjà de son enseignement.

Les cours auraient lieu du mardi au samedi matin. L'adhésion à l'association coûte 13 euros par an et les élèves rémunèrent leur professeur directement.

Dans l'immédiat, l'association pourrait utiliser la salle située à l'étage aux 4 Chevaliers (salle verte) et démarrer les cours dès septembre 2010.

Pour ce faire, Nathalie COPPOLANI propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention d'utilisation de la salle d'un an renouvelable qui prévoit, entre autre, une participation mensuelle forfaitaire aux charges locatives de cent euros versée à termes échus le 1^{er} de chaque mois jusqu'en décembre 2010.

En janvier 2011, cette participation sera réexaminée en fonction de l'évolution de la consommation énergétique.

En outre, au vu du développement de l'activité de l'association, un loyer modéré pourrait également être envisagé.

L'association prendra en charge l'entretien des locaux.

Vote à l'unanimité

3. QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un référent Télé Numérique

Annie MERVEILLEUX, Adjointe au Maire expose :

La suppression de la télé analogique et le passage au tout numérique seront effectifs le 19 octobre 2010. Pour accompagner et informer les citoyens, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle a proposé aux maires de communes de désigner un élu référent pour organiser les mesures d'accompagnement en partenariat avec la mission Innovation Numérique de la CDA chargée d'assurer la liaison avec le GIP France Télé Numérique.

Elle propose de désigner Jérôme GOYALLON qui accepte cette mission.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h 45.

Le Secrétaire de Séance,
Eric VILLETTE

Le Maire Adjoint,
Annie MERVEILLEUX